



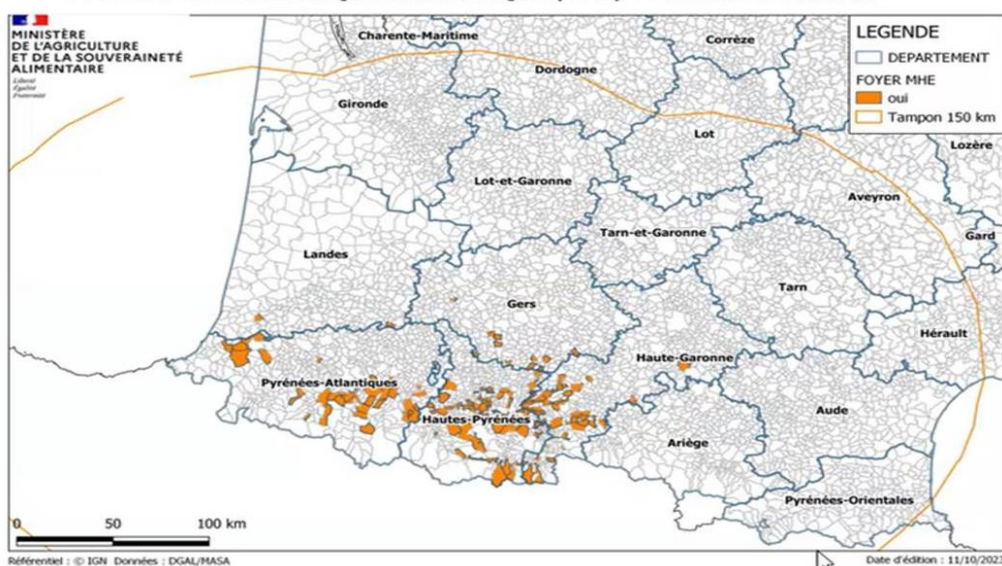
IMPORTANT : Informations sanitaires : MHE

Situation épidémiologique :

En semaine 41 la France notifiera officiellement 140 foyers le 13/10/2023.
La liste des communes et la carte officielle seront disponibles demain 13/10/23.

La carte ci-dessous qu'il reste à finaliser sera mise à jour et devrait bouger à la marge pour la zone sud-ouest, car il manque quelques foyers en Ariège et il y aura donc une légère avancée de la ZR vers l'Est.

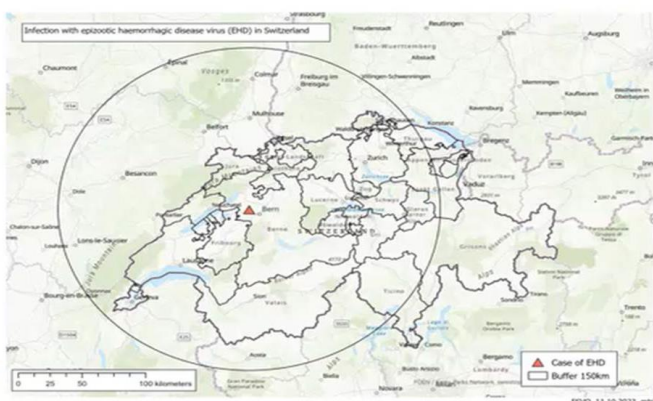
MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE



Nouveau département infecté : 09

Communes qui impactent le zonage :
Pey (40)
Betous (32)
Auterive (31)

Par ailleurs la Suisse a informé officiellement ses partenaires d'un foyer qui conduit à la mise en place d'un zonage en France (cf. carte ci-dessous). La France qui finalise les négociations avec les Italiens est tenue d'appliquer la réglementation communautaire et de mettre en place un zonage alors que les informations épidémiologiques pour expliquer ce foyer ne sont pas identifiées.



25
52
21
39
67
90
71
70
68
74
1
88
73

Les mesures applicables en ZR devront s'appliquer dans cette nouvelle zone.

Echanges/exports

Pour l'Espagne, la réouverture est effective comme annoncée la semaine dernière et selon les mêmes conditions.

Pour l'Italie, les autorités ont indiqué que les propositions faites par la France conviennent. Elles restent à être entérinée par l'ensemble des régions et pourrait permettre une réouverture de ce marché lundi 16/10/23. Les conditions requises sont pour les mouvements de bovins, ovins et caprins :

- depuis ZR française vers ZI italienne :
 - Désinsectisation des animaux pendant 14 jours avant réalisation d'une PCR
 - Désinsectisation des moyens de transport
 - Absence de signes cliniques
- Depuis ZI vers ZI : inchangées

Pour l'Algérie, toujours pas d'information

La situation pouvant évoluer rapidement, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://www.frgds-occitanie.fr/GDS-du-Gard> pour toute information complémentaire ou à contacter nos équipes.